



COMMUNICANTES

Bulletin de la Fraternité Saint-Pierre dans l'Archidiocèse de Lyon

Numéro 91 – Juillet & août 2015 - 1 euro

EDITORIAL

PREMIERE ANNEE A SAINT-JUST

Mes bien aimés paroissiens,

Cela fera bientôt un an que notre communauté célèbre les offices liturgiques les dimanches et jours de fête dans la vénérable collégiale Saint-Just.

Cette église que le Cardinal Barbarin, notre archevêque, a bien voulu confier à notre communauté, reste affectée à la paroisse Saint-Irénée/Saint-Just qui nous y accueille bien fraternellement.

Quelle action de grâces est la nôtre depuis un an !

Les splendides cérémonies vécues tout au long de cette année ne sont d'ailleurs pas prêtes de s'effacer de nos mémoires.

La magnifique première messe du dimanche 7 septembre dernier, en la solennité de notre nouveau protecteur saint Just, fut pleine d'émotion.

La première messe de minuit, éclairée par plus de 3 000 lumignons, donna à la collégiale une atmosphère intemporelle.

La messe pontificale au faldistoire célébrée par le TRP Dom Coureau, père abbé fondateur de l'abbaye Notre-Dame de Triors, fut le premier pontifical traditionnel célébré à Saint-Just depuis bien des années.



La toujours spectaculaire et très émouvante Semaine Sainte prit pour nous, cette année, une solennité toute particulière dans un cadre aussi majestueux.

Les cérémonies du Bon Pasteur, avec les séminaristes français de Wigratzbad, qui malgré leur nombre important ne purent occuper l'intégralité des 64 stalles de notre chœur, le plus grand de Lyon. A cette occasion vous fûtes particulièrement heureux de recevoir en famille un séminariste, ce que ces derniers ont aussi beaucoup apprécié.

Et puis ce furent les cérémonies traditionnelles de fin d'année : communions solennelles et premières communions. La Fête-Dieu, avec cette magnifique procession dans les rues du quartier, derrière le Saint-Sacrement protégé par le dais de Saint-Just qui reprenait vaillamment du service !

Enfin, notre première fête de saint Irénée, patron de l'Archidiocèse, et la très belle messe de la saint Pierre où la pureté du chant grégorien et la splendeur de la musique d'orgue nous faisaient penser, en ce jour où nous fêtons l'Eglise catholique et où je célébrais le 19ème anniversaire de mon ordination sacerdotale, qu'il nous est doux, qu'il nous est bon d'être prêtres de l'Eglise !

Mais ces beaux résultats sont aussi le fruit d'un grand et long travail !

Dès que nous avons eu les clefs de Saint-Just, nous n'avons eu de cesse de nettoyer, d'arranger, de mettre en valeur le magnifique patrimoine qui nous était confié. Et, aux dires du voisinage, des paroissiens ou des visiteurs de passage, le résultat est saisissant !

Beaucoup reste encore à faire, certes, mais nous en avons l'énergie et l'enthousiasme.

Je veux ici remercier toutes les personnes qui nous ont permis et nous permettent de mener à bien ce travail de remise en beauté et en valeur de la collégiale Saint-Just.

Je souhaite remercier aussi ceux qui, tout au long de l'année, nous permettent d'avoir à Saint-Just une liturgie belle, priante et de qualité : le chœur Saint Just, le chœur grégorien, notre valeureuse organiste et, bien sûr, nos enfants de chœur dont le sérieux et la compétence font l'admiration de tous.

Nous souhaiterions que Saint-Just soit une église plus souvent ouverte et donc plus accueillante. Notre quartier est très vivant, très passant et très jeune. La présence de l'Eglise, par l'intermédiaire d'une église ouverte, serait un instrument missionnaire extraordinaire. L'Eglise a tant à apporter à notre monde en recherche de Vérité ! Nous voulons nous y investir plus encore et nous aurons donc besoin de votre aide pour cela.

Je voudrais aussi profiter de cet éditorial pour remercier et saluer le Père Joël Tapsoba, curé de Saint/Iréné-Saint-Just, qui, après quatre ans à la tête de la paroisse, se voit confier une nouvelle mission dans le Roannais. Il a été un élément indispensable et tellement bienveillant de notre arrivée à Saint-Just. Qu'il en soit ici remercié. Nous l'assurons de notre prière pour sa nouvelle charge.

C'est Monsieur l'Abbé Nicolas de Boccard, official du diocèse et vicaire à la paroisse, qui est nommé administrateur pour un an. Nous l'assurons lui aussi de notre prière pour cette nouvelle mission.

Je voudrais maintenant vous souhaiter à tous de bonnes vacances. Cette période est indispensable à nos corps et à nos âmes pour nous reposer et reprendre les forces nécessaires pour les défis qui nous attendent à la rentrée.

Soyez prudents et surtout n'oubliez pas le bon Dieu et la Sainte Vierge durant cette période.

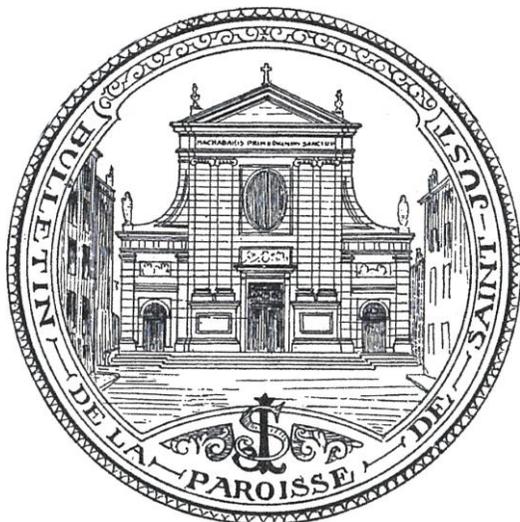
Notez aussi dans vos agendas les deux dates importantes de la rentrée :

- le dimanche 6 septembre : Messe de rentrée en la solennité de saint Just.
- le dimanche 13 septembre : pèlerinage familial de rentrée avec les séminaristes de Wigratzbad, de Trévoux à Ars.

Je vous confie à Notre-Dame de Fourvière et à vos anges gardiens.

Bonnes vacances et que Dieu vous garde !

Abbé Brice Meissonnier, *f.s.p*
supérieur



A PAS FEUTRES...

La culture de mort s'installe en France. Nous avons mois par mois, année par année notre lot de lois et décrets de plus en plus agressifs contre la vie, contre l'Homme, chef-d'œuvre de Dieu.

- La proposition de **loi sur la fin de vie défendue par Jean Leonetti (UMP) et Alain Claeys (PS)**, qui a été adoptée ce mardi 17 mars à l'Assemblée nationale, n'autorise ni euthanasie ni suicide assisté, mais instaure un droit à une sédation « profonde et continue » jusqu'au décès pour les malades en phase terminale et rend contraignantes les « directives anticipées ». Les directives anticipées permettent à toute personne majeure et capable, de faire connaître ses souhaits relatifs à sa fin de vie et notamment son refus de tout acharnement thérapeutique pour le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté. Elles existaient déjà dans la loi Leonetti de 2005, mais n'étaient valables que trois ans et pouvaient ne pas être suivies par le médecin. Le nouveau texte prévoit qu'elles s'imposeront au médecin « *sauf en cas d'urgence vitale pendant le temps nécessaire à une évaluation complète de la situation* », et qu'elles seront sans limite de validité mais révisables et révocables à tout moment. Le texte doit être cependant examiné au Sénat avant l'été... ¹

Je vous fais grâce des autres détails, on pourrait commenter cela longuement.

- Et puis il y a eu **la loi santé** pour réformer tout en vrac ; les députés ont voté en première lecture ce 14 avril 2015 : la généralisation du tiers payant, le don d'organes encouragé, la lutte contre le tabagisme, contre le « binge drinking », l'anorexie, l'ouverture du don du sang aux hommes homosexuels, au risque de disséminer le virus du Sida, l'autorisation des salles de consommation de drogue à moindre risque en salle de « shoot », la suppression du délai de réflexion avant une IVG... La possibilité de monter des actions de groupe en cas de dommage dû à un traitement... L'ouverture de l'accès aux

¹ Note d'actualité : Il est à noter que les sénateurs ont voté le 17 juin 2015 un amendement rappelant la réalité de l'hydratation pour tout être humain : celle d'un soin fondamental qui lui est dû quel que soit son état de santé ou son niveau de handicap, et qui dès lors ne peut être interrompu sous prétexte d'un acharnement thérapeutique. Le Sénat a rejeté le 23 juin 2015 en première lecture la proposition de loi fin de vie.

données de santé... L'interdiction des appareils de bronzage pour les mineurs, la fin des fontaines à soda dans les fast-foods, etc. Bref un texte de 57 articles, 2 000 amendements déposés ? Est-ce possible ? Pourquoi tant de précipitation ? Chaque article mériterait à lui seul un débat et une argumentation serrée.

On peut en tirer la conclusion que l'idéal de vie proposé par notre société serait ainsi formulé : « Pour les rescapés de l'avortement qui attendent la sédation « profonde et continue » : les salles de shoot sont à leur disposition ! »

Relevons quatre observations :

L'acharnement législatif est évident. Le législateur n'est plus là pour élaborer des lois qui seront d'ordre général, laissées à l'interprétation des juges, mais des règlements qui deviennent de plus en plus contraignants.

La loi remplace la conscience : la morale ne serait rien d'autre que la loi positive, et ce qui est permis par la loi serait forcément bon, que l'État dise le Bien et nous ne nous poserons plus de question ! Au fond, nous voulons peut-être oublier que l'éthique traduit un perpétuel débat intérieur et extérieur, qu'elle engage notre responsabilité de personne libre, bien davantage que notre docilité de citoyen. »²

L'acharnement médiatique : est omniprésent.

En effet l'opinion publique déstabilisée par l'exploitation de cas appelant la compassion et les termes du débat manipulés ont facilité l'acceptation progressive de ce qui, de prime abord, pourrait heurter.

Ainsi de l' « IVG » au lieu de l' « avortement, de mourir dans la dignité au lieu de euthanasie.

Nous avons oublié qu'en France depuis Boileau :

« Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement. Et les mots pour le dire viennent aisément, »

L'acharnement thérapeutique, hélas, appliqué sans discernement a été à l'origine de fin de vie longue et douloureuse et le désir d'en finir rapidement a pu être exploité habilement par des groupes de pression, alors que l'accès aux soins palliatifs est assez théorique, et n'est absolument pas promu.

² Chantal Delsol, *Valeurs actuelles*, 27 mars 2015.

Pourquoi ne pas encourager, favoriser, développer les soins palliatifs qui ont pour but d'accompagner jusqu'au bout les patients. C'est la réponse adaptée. Personne ne doit mourir seul.

L'acharnement procréatique, alors que l'on promeut et facilite l'accès à l'avortement qu'il faut appeler par son nom, nous interroge !

Pourtant le bon sens rappelé dans l'enseignement de l'Eglise nous dit :

- L'embryon humain est un être humain qui doit être traité et respecté comme une personne, dès sa conception.

- *Un lien indissoluble existe* entre les deux significations de l'acte conjugal : union et procréation.

S'en tenir là est la sagesse. S'en affranchir c'est aller jusqu'à ... « *considérer que le produit de conception a un projet parental valable ou non* ».

Face à cela le citoyen de la base qu'il soit médecin ou patient n'y comprend plus rien. Pourquoi tant d'acharnement législatif pour changer ce qui existait ? Au même titre que les dix commandements, le serment d'Hippocrate était un code de conduite reconnu par tous. Il faut se ressaisir et reprendre les fondements de l'éthique médicale. La méditation des deux étendards, que saint Ignace propose, au milieu des *Exercices Spirituels*, prend ici tout son sens. D'un côté, la cité qui, étant de la terre, avec son poids de chair et de péchés, aspire quand même vers le Ciel, et, par voie de conséquence, répugne à une certaine forme d'inhumanité. De l'autre, la domination du monde qui, sous couleur de science, d'humanitarisme et de philanthropie, a organisé le culte du plus fort et le meurtre de l'enfant innocent.

Ainsi Pierre LE COZ Professeur de philosophie à la faculté de médecine de Marseille, ancien vice président du Comité consultatif national d'éthique (CCNE) a pu écrire ³:

« Nous sommes les héritiers d'un paradigme culturel qui a destitué la vie de son caractère sacré. Le XVIII^e siècle a, définitivement, tourné la page du « théologico-politique » ; les droits de l'homme se sont substitués aux devoirs envers Dieu. »

Depuis que l'Eglise a été réduite à une société seulement spirituelle, ne disposant plus du pouvoir temporel, l'affrontement s'est fait de plus en plus dur entre les deux cités... et la condition du chrétien devient de plus en plus difficile.

³ *Libération*, le 29 juin 2014.

Plutôt que de démontrer que Dieu n'existe pas, ce qui est une entreprise prométhéenne, et présente l'inconvénient de porter malgré tout l'éclairage sur l'Être Divin, nos hérésiarques modernes s'en prennent à l'organisation politique et sociale, **de façon à faire vivre les hommes comme si Dieu n'existait pas**. Comme si le problème de l'existence même de Dieu n'était pas une question essentielle à la destinée humaine.

L'entreprise est d'envergure et nous la voyons se dérouler sous nos yeux : elle présente cette caractéristique d'être moins une théorie qu'une pratique. L'ensemble des organes de la société ne fonctionnent qu'au service de la gestion des choses. L'activité humaine s'ordonne exclusivement autour de la production et de la distribution des richesses ; le primat de l'économique sur le politique est absolu. Et même les intellectuels et les philosophes (si l'on peut encore utiliser ce terme) sont là pour expliquer à l'homme qu'il n'est qu'un amas de cellules, engendré par le hasard, gouverné par l'appât du gain et la recherche du plaisir, et destiné à la tombe.

L'encyclique *Evangelium vitæ* a vingt ans

Pour nous aider à réfléchir, en vue d'agir, le pape Jean Paul II, il y a 20 ans, déjà, dans l'Encyclique *Evangelium vitæ* a longuement traité ce sujet. Il faut s'y référer, il faut la lire et bien la comprendre et la faire connaître. Le pape nous dit en particulier (au §22) : « C'est pourquoi lorsque disparaît le sens de Dieu, le sens de l'homme se trouve également menacé et vicié... L'homme ne parvient plus à se saisir comme mystérieusement différent des autres créatures terrestres ; il se considère comme l'un des nombreux êtres vivants, comme un organisme qui, tout au plus, a atteint un stade de perfection très élevé... Enfermé dans l'horizon étroit de sa réalité physique, il devient en quelque sorte une « chose » et il ne saisit plus le caractère transcendant de son existence en tant qu'homme. »

(§23) «...C'est ainsi que les valeurs de **l'être** sont remplacées par celles de **l'avoir**. La seule fin qui compte est la recherche du bien-être matériel personnel. La prétendue « qualité de la vie » se comprend essentiellement ou exclusivement comme l'efficacité économique, la consommation désordonnée, la beauté et la jouissance de la vie physique, en oubliant les dimensions les plus profondes de l'existence, d'ordre relationnel, spirituel et religieux.

« Dans un contexte analogue, la *souffrance*, poids qui pèse inévitablement sur l'existence humaine mais aussi possibilité de croissance personnelle, est censurée, rejetée comme inutile et même combattue comme un mal à éviter toujours et à n'importe quel prix. Lorsqu'on ne peut pas surmonter et que disparaît la perspective du bien-être, au moins pour l'avenir, alors il semble que la vie ait perdu tout son sens et la tentation grandit en l'homme de revendiquer le droit de la supprimer (...) Dans la perspective matérialiste décrite jusqu'ici, *les relations interpersonnelles se trouvent gravement appauvries*. Les premiers à en souffrir sont la femme, l'enfant, le malade ou la personne qui souffre, le vieillard. Le vrai critère de la dignité personnelle — celui du respect, de la gratuité et du service — est remplacé par le critère de l'efficacité, de la fonctionnalité et de l'utilité : l'autre est apprécié, non pas pour ce qu'il « est », mais pour ce qu'il « a », ce qu'il « fait » et ce qu'il « rend ». Le plus fort l'emporte sur le plus faible. »

Ainsi une dissidente russe Tatiana Goritcheva, a pu écrire dans son livre dont le titre est très significatif du milieu où elle vivait, *Parler de Dieu est dangereux* : « Etre plus intelligent que les autres, plus capable, plus fort, tel était mon but. Pourtant, personne ne m'avait dit que le bien le plus grand ne consiste pas à rattraper et à vaincre les autres mais à les aimer. »

§ 84 : « Célébrer l'Évangile de la vie signifie célébrer le Dieu de la vie, le Dieu qui donne la vie : nous devons célébrer la Vie éternelle, d'où procède toute autre forme de vie. C'est d'elle que reçoit la vie, suivant ses capacités, tout être qui, en quelque manière, participe à la vie. Cette Vie divine, qui est au-dessus de toute forme de vie, vivifie et conserve la vie. Toute forme de vie et tout mouvement vital procèdent de cette Vie qui transcende toute vie et tout principe de vie. Les âmes lui doivent leur incorruptibilité; c'est par elle également que vivent tous les animaux et toutes les plantes, qui en reçoivent la plus petite étincelle. Aux hommes, êtres faits d'esprit et de matière, la Vie donne la vie. Et s'il nous arrive de l'abandonner, alors la Vie nous convertit et nous rappelle à elle par la surabondance de son amour pour l'homme. Bien plus, elle nous promet de nous conduire, corps et âmes, à la vie parfaite, à l'immortalité. C'est trop peu de dire que cette Vie est vivante: elle est Principe de vie, Cause et Source unique de vie. Tout être vivant doit la contempler et la louer: c'est la Vie qui donne la vie en abondance »...⁴

⁴ PSEUDO-DENIS L'AEROPAGYTE, *Sur les noms divins*, 6,1-3 : PG3 pp856-857.

§ 87 : « En vertu de la participation à la mission royale du Christ, le soutien et la promotion de la vie humaine doivent se faire par **le service de la charité**, qui se traduit dans le témoignage personnel, dans les diverses formes de bénévolat, dans l'animation sociale et dans l'engagement politique. Il s'agit là d'une exigence particulièrement pressante à l'heure actuelle, où la « culture de la mort » s'oppose si fortement à la « culture de la vie », et semble souvent l'emporter... A quoi cela sert-il, mes frères, que quelqu'un dise : « J'ai la foi », s'il n'a pas les œuvres ? La foi peut-elle le sauver ? Si un frère ou une sœur sont nus, s'ils manquent de leur nourriture quotidienne, et que l'un d'entre vous leur dise : « Allez en paix, chauffez-vous, rassasiez-vous », sans leur donner ce qui est nécessaire à leur corps, à quoi cela sert-il ? Ainsi en est-il de la foi : si elle n'a pas les œuvres, elle est tout à fait morte » (Lettre de Jacques 2, 14-17). »

Aussi, « le temps est venu en France de réfléchir collectivement, évêques et laïcs, à la création d'une Université catholique dédiée exclusivement à la formation des professionnels de santé qui soit en mesure de leur offrir un cursus rigoureux sur le plan académique et conforme aux enseignements du Magistère, sur le modèle de la faculté catholique du Sacré-Cœur en Italie, dépendante du Saint-Siège, qui pourrait nous apporter une expertise précieuse en la matière. Ne serait-ce pas un beau et grand projet pour l'Église de France ? »⁵ ...et pourquoi pas des centres médicaux et des hôpitaux catholiques ?

Devant une situation qui paraît désespérée, on a tendance à attendre un miracle. Mais ne voit-on pas régulièrement l'Église nous proposer des solutions dans son enseignement et nous qu'en faisons-nous. Les lit-on ?! D'abord, les faisons-nous connaître ? Et les mettons-nous en application ? Nous ne sommes pas abandonnés, c'est nous qui ne faisons rien. N'oublions pas Jeanne d'Arc : « *Les hommes d'armes batailleront et Dieu donnera la victoire.* »

⁵ P.O ARDUIN, *La Nef*, Mars 2015.

Conclusion

Aussi, en conclusion, pour être concret, je vous propose ce texte du Professeur J. Lejeune, rédigé pour l'Académie Pontificale pour la vie dont il a été le premier président nommé par Jean-Paul II en 1994 :

ATTESTATION DES SERVITEURS DE LA VIE

Devant Dieu et devant les hommes, nous, Serviteurs de la Vie, attestons que tout membre de notre espèce est une personne. Le dévouement dû à chacun ne dépend ni de son âge, ni de l'infirmité qui pourrait l'accabler ; de sa conception à ses derniers instants c'est le même être humain qui s'épanouit, mûrit et meurt.

Les droits de la personne sont d'emblée inaliénables. L'œuf fécondé, l'embryon, le fœtus ne peut être donné ni vendu. La poursuite de son développement continu dans l'organisme de sa mère ne peut lui être déniée. Nul ne peut le soumettre à une exploitation quelconque. Nul ne peut attenter à ses jours, ni son père, ni sa mère, ni aucune autorité.

C'est pourquoi, la vivisection, l'avortement, l'euthanasie, ne peuvent être l'acte d'un serviteur de la vie.

Nous attestons pareillement que les sources de la vie doivent être préservées.

Patrimoine de tous, le génome humain est indisponible. Il ne peut faire l'objet de spéculations idéologiques ou mercantiles. Ses particularités ne peuvent être brevetées.

Soucieux de perpétuer la tradition d'Hippocrate et de conformer notre pratique aux préceptes moraux du Magistère Romain, nous rejetons toute détérioration délibérée du génome, toute exploitation des gamètes et tout dérèglement provoqué des fonctions reproductrices.

Nous réaffirmons que le soulagement de la souffrance et la guérison des maladies, la préservation de la santé et la réparation des erreurs de l'hérédité, sont le but de nos efforts, le respect de la personne étant sauf.

Dr Jean-Jacques Canet

9 MOIS DE PRIERE POUR LA FRANCE



*Du 15 novembre 2014 au 15 Août 2015, sous le patronage du Cardinal Barbarin, Primat des Gaules, une longue **chaîne de prière** est proposée à tous les **catholiques de France**, à l'intention de leur pays.*

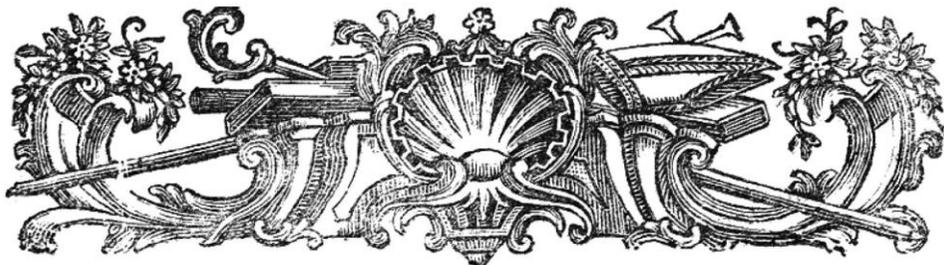
En quoi cela consiste-t-il exactement ?

1. S'engager à un temps de prière quotidien pour la France, spécialement grâce à la récitation du chapelet ou à une dizaine du chapelet conclu par la prière de la neuvaine :

**Vierge Marie,
Notre-Dame de France,**
Accueillez nos cœurs d'enfants
confiants en votre bienveillance.
Guidez-les vers Jésus notre Sauveur,
pour recevoir de son Cœur les grâces
de sa divine miséricorde.
Nous vous présentons notre pays,
ses souffrances, ses troubles,
ses conflits,
mais aussi ses ressources
et ses aspirations.
Accueillez-le, purifiez-les,
présentez-les à votre Fils,
afin qu'Il intercède en notre faveur,
qu'Il oriente nos actions vers le Bien,
et nous guide dans la Vérité.
Nous vous consacrons la France,
dans la fidélité à l'Espérance
et à la force de l'Esprit-Saint
reçus à notre baptême.
Ainsi soit-il.

2. Jeûner le premier vendredi de chaque mois :

Prier et jeûner sont les deux seuls engagements autour desquels se déploient de nombreuses propositions.



ORDO LITURGIQUE

Juillet & Août 2015

Lundi 6 Juillet : de la férie, 4ème classe, vert.

Mardi 7 Juillet : St Cyrille et St Méthode, évêques et confesseurs, 3ème classe, blanc.

Mercredi 8 Juillet : Ste Elisabeth de Portugal, reine et veuve, 3ème classe, blanc.

Jeudi 9 Juillet : de la férie, 4ème classe, vert.

Vendredi 10 Juillet : Les Sept Frères martyrs, et Ste Rufine et Ste Seconde, vierges et martyrs, 3ème classe, rouge.

Samedi 11 Juillet : De la Sainte Vierge (*Salve sancta parens*), 4ème classe, blanc.

Dimanche 12 Juillet

Septième Dimanche après la Pentecôte, 2ème classe, vert

Lundi 13 Juillet : de la férie, 4ème classe, vert.

Mardi 14 Juillet : St Bonaventure, évêque et docteur, 3ème classe, blanc.

Mercredi 15 Juillet : St Henri, empereur et confesseur, 3ème classe, blanc.

Jeudi 16 Juillet : Notre-Dame du Mont Carmel, 4ème classe, blanc.

Vendredi 17 Juillet : de la férie, 4ème classe, vert.

Samedi 18 Juillet : St Camille de Lellis, confesseur, 3ème classe, blanc.

Dimanche 19 Juillet

Huitième Dimanche après la Pentecôte, 2ème classe, vert

Lundi 20 Juillet : St Jérôme Emilien, confesseur, 3ème classe, blanc.

Mardi 21 Juillet : St Laurent de Brindes, confesseur et docteur, 3ème classe, blanc.

Mercredi 22 Juillet : Ste Marie-Madeleine, pénitente, 3ème classe, blanc.

Jeudi 23 Juillet : St Apollinaire, évêque et martyr, 3ème classe, rouge.

Vendredi 24 Juillet : de la férie, 4ème classe, vert.

Samedi 25 Juillet : St Jacques le Majeur, apôtre, 2ème classe, rouge.

Dimanche 26 Juillet

Neuvième Dimanche après la Pentecôte, 2ème classe, vert

Lundi 27 Juillet : de la férie, 4ème classe Vert

Mardi 28 Juillet : St Nazaire et St Celse, martyrs, St Victor 1er, pape et martyr, St Innocent 1er, pape et confesseur, 3ème classe, rouge.

Mercredi 29 Juillet : Ste Marthe, vierge, 3ème classe, blanc.

Jeudi 30 Juillet : de la férie, 4ème classe, vert.

Vendredi 31 Juillet : St Ignace de Loyola, confesseur, 3ème classe, blanc.

Samedi 1^{er} Août : De la Sainte Vierge (*Salve sancta parens*), 4ème classe, blanc.

Dimanche 2 Août

Dixième Dimanche après la Pentecôte, 2ème classe, vert

Lundi 3 Août : de la férie, 4ème classe, vert.

Mardi 4 Août : St Dominique, confesseur, 3ème classe, blanc.

Mercredi 5 Août : Dédicace de Sainte Marie-aux-Neiges, 3ème classe, blanc.

Jeudi 6 Août : Transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ, 2ème classe, blanc.

Vendredi 7 Août : St Gaëtan de Thienne, confesseur, 3ème classe, blanc.

Samedi 8 Août : St Jean-Marie Vianney, confesseur (propre de France), 3ème classe, blanc.

Dimanche 9 Août

Onzième dimanche après la Pentecôte, 2ème classe, vert

Lundi 10 Août : St Laurent, martyr, 2ème classe, rouge.

Mardi 11 Août : de la férie, 4ème classe, vert.

Mercredi 12 Août : Ste Claire d'Assise, vierge, 3ème classe, blanc.

Jeudi 13 Août : de la férie, 4ème classe, vert.

Vendredi 14 Août : Vigile de l'Assomption de la Sainte Vierge, 2ème classe, violet.

Samedi 15 Août
Assomption de la sainte Vierge, 1ère classe, blanc

Dimanche 16 Août
Douzième Dimanche après la Pentecôte, 2ème classe, vert

Lundi 17 Août : St Hyacinthe, confesseur, 3ème classe, blanc.
Mardi 18 Août : de la férie, 4ème classe, vert.
Mercredi 19 Août : St Jean Eudes, confesseur, 3ème classe, blanc.
Jeudi 20 Août : St Bernard, abbé et docteur, 3ème classe, blanc.
Vendredi 21 Août : Ste Jeanne de Chantal, veuve, 3ème classe, blanc.
Samedi 22 Août : Fête du Cœur Immaculé de Marie, 2ème classe, blanc.

Dimanche 23 Août
Treizième Dimanche après la Pentecôte, 2ème classe, vert

Lundi 24 Août : St Barthélémy, apôtre, 2ème classe, rouge.
Mardi 25 Août : St Louis Roi de France, confesseur (propre de France), 3ème classe, blanc.
Mercredi 26 Août : de la férie, 4ème classe, vert.
Jeudi 27 Août : St Joseph Calasanz, confesseur, 3ème classe, blanc.
Vendredi 28 Août : St Augustin, évêque, confesseur et docteur, 3ème classe, blanc.
Samedi 29 Août : Décollation de St Jean-Baptiste, 3ème classe, rouge.

Dimanche 30 Août
Quatorzième Dimanche après la Pentecôte, 2ème classe, vert

Lundi 31 Août : St Raymond Nonnat, confesseur, 3ème classe, blanc.
Mardi 1^{er} Septembre : de la férie, 4ème classe, vert.
Mercredi 2 Septembre : St Etienne Roi de Hongrie, confesseur, 3ème classe, blanc.
Jeudi 3 Septembre : St Pie X, pape et confesseur, 3ème classe, blanc.
Vendredi 4 Septembre : de la férie, 4ème classe, vert.
Samedi 5 Septembre : St Laurent Justinien, évêque et confesseur, 3ème classe, blanc.

Dimanche 6 Septembre
**Solennité de saint Just, évêque de Lyon, confesseur,
patron de la Collégiale, 1ère classe, blanc**

EXPLICATION DES PRIERES ET RITES DE LA MESSE

LE CANON

« La Messe est le foyer de toute vie apostolique. En voyant l'athéisme déferler sur le monde, matérialisant les âmes, rabaisant les aspirations humaines aux seules satisfactions de la terre, exaltant l'égoïsme à tous les étages de la société, on se demande comment arrêter ce fléau dévastateur ? Un miracle est nécessaire : Dieu seul peut briser les forces du mal. Or ce miracle est à notre portée : c'est notre Messe qui oppose au règne du péché le règne de Dieu, en renouvelant le sacrifice de la croix. La Messe est l'antidote du blasphème : par elle la terre reste fidèle à Dieu. Elle renouvelle et perpétue la défaite de Satan : par elle, l'esprit de Jésus grandit et se développe dans les âmes. « Quand le prêtre célèbre, il édifie l'Eglise », il la bâtit, il l'élève, il l'amplifie. Chrétiens, retournons pleins de joie à l'œuvre de la reconstruction du monde, dans toutes les nations jusqu'à la fin des siècles ; c'est par notre Messe, comprise, aimée et vécue, que nous hâterons la victoire de Jésus-Christ ». Mgr Chevrot

Suite du précédent bulletin...

Lorsqu'il eut pris le pain, comme lorsqu'il eut pris la coupe, Jésus, nous dit l'Évangile, rendit grâces. La liturgie de notre Messe suit fidèlement les gestes du Sauveur.

Pendant l'offertoire, le célébrant a pris le pain et le vin, offerts par les assistants, et il les a placés au milieu de l'autel. Maintenant il va « rendre grâces ». Aussitôt après la secrète, nous entrons dans le Canon (« règle » en grec), appelé aussi « la prière eucharistique ». Elle commence par un dialogue entre le prêtre et l'assemblée, dialogue qui n'a pas varié d'un mot depuis le III^e siècle. Le prêtre dit : *Sursum corda*, « Hauts les cœurs ! ». Les fidèles répondent : *Habemus ad Dominum*, « Nous ne pensons à rien d'autre qu'au Seigneur ».

1) Quelques éléments de l'Ordo Romanus primus (OR1)

Selon OR1, le pontife est à l'autel. Pour leur part, les sept sous-diacres régionnaires se tiennent sur une ligne horizontale. Au moment du *Sanctus*, désigné comme *hymnum angelicum* tous s'inclinent profondément, le pape, ses assistants, les sous-diacres et sans doute toute l'assemblée. Le sous-diacre figure, de par la position qu'il occupe et le chant qu'il exécutait, les chœurs des anges qui se tiennent face au trône de l'Agneau.

Le chant du *Sanctus* achevé, le pontife se redresse et commence la prière du canon. Tous les autres, évêques, prêtres, diacres et sous-diacres demeureraient inclinés durant le canon : il n'y aura plus aucun déplacement.

Il est évident d'après l'OR1 que seul le pape prononce les paroles du canon. Certes, la célébration eucharistique décrite dans l'OR I est publique et comprend tous les degrés de la hiérarchie et l'ensemble du « peuple de Dieu » : en ce sens il s'agit d'une « concélébration » (cf. Préface), si l'on entend par là une célébration du sacrifice eucharistique de la part de tous les membres du Corps mystique, et spécialement des membres de la hiérarchie ecclésiastique. Tous participent à une même action menée par le pontife célébrant ; tous offrent de quelque manière par ses mains. On peut parler ici d'une concélébration de type « cérémoniel ». On ne saurait toutefois parler de concélébration « sacramentelle » au sens où on l'entend désormais en Occident, sens selon lequel la participation et l'action des concélébrants consistent à prononcer avec le célébrant principal les paroles sacramentelles.

2) Les rites du canon

La récitation de la prière eucharistique se fait en silence. Le prêtre se tient le plus souvent dans l'attitude solennelle et traditionnelle à Rome de l'orant. Parfois, il accompagne la prière de gestes rituels : des inclinations, des baisers à l'autel, des signes de croix sur les oblats et sur soi, des génuflexions et des élévations des saintes Espèces.

a- Le silence du canon

Le silence du canon est assez tôt attesté. « *Nous voici, écrit J. A. Jungmann, au moment où le prêtre pénètre seul dans le sanctuaire. Jusqu'ici se pressait autour de lui la foule du peuple, l'accompagnant de ses chants, surtout pendant l'avant-messe. Puis les chants se sont faits plus rares et, la Grande Prière ayant pris un essor vigoureux, après le Sanctus ils se taisent. Il règne un silence sacré ; le silence est une digne préparation à l'approche de Dieu. Semblable au grand-prêtre de l'ancienne alliance, qui seul avait le droit, une fois l'an, de pénétrer avec le sang des victimes dans le Saint des Saints (He 9,7), le célébrant se détache maintenant du peuple et s'avance vers le Dieu de sainteté pour lui offrir le sacrifice.* »

Durant tout le canon, le silence n'est rompu que par une légère intonation de voix aux mots « *Nobis quoque peccatoribus* ». Ce faisant, le prêtre se frappe la poitrine.

Si ce dernier geste n'apparaît qu'au XIII^e siècle, pour sa part l'élévation de la voix est déjà mentionnée au IX^e siècle. Il s'agit probablement d'une persistance d'un usage liturgique antique. Quand le canon fut proféré à voix basse, on continua à dire « *Nobis quoque peccatoribus* » à voix haute, sans doute dans le but d'avertir les sous-diacres. Les allégoristes y ont vu ensuite l'image du centurion se frappant la poitrine au pied de la croix et, d'une manière plus générale, une exhortation à l'assistance à s'unir avec contrition à la prière du prêtre.

b- la posture du prêtre : « Extensis manibus »

Prier debout, les mains disjointes, étendues et élevées, telle est l'attitude traditionnelle de l'orant et l'antique position du célébrant lorsqu'il profère les paroles solennelles du sacrifice. Cependant, dans le cadre précis de la prière eucharistique, il n'est pas impossible que cette position ait succédé, dès les IV^e - V^e siècles, à l'usage antérieur - attesté dans la Tradition Apostolique (II^e siècle) - d'imposer les mains sur les oblats durant toute le Canon. S'est introduite ensuite l'inclination profonde de toute l'assistance (cf. OR1), puis plus tard l'agenouillement.

Vers l'an 1000 vint l'usage pour le célébrant d'étendre complètement les bras après la consécration, en forme de croix, ainsi que l'atteste saint Thomas d'Aquin et que le pratiquent encore les Chartreux et les Dominicains, ou encore le rit Lyonnais.

On rencontre aussi un rite différent, mais riche du même symbolisme, consistant à croiser les bras sur la poitrine tandis que, profondément incliné, le prêtre récite la prière *Supplices*. Cet usage est observé dans les liturgies des Carmes, des Chartreux et des Dominicains.

Signalons aussi la jonction du pouce et de l'index de chaque main, après la consécration et jusqu'après l'ablution, afin d'éviter la dispersion d'éventuels fragments des hosties consacrées. Cet usage, déjà connu à Cluny au XI^e siècle, et partout ailleurs dès le siècle suivant, fut rendu obligatoire par la rubrique du missel de saint Pie V.

c- l'imposition des mains

Nous avons signalé, d'après la Tradition Apostolique, l'usage de l'imposition des mains durant toute la prière eucharistique. C'est précisément ce geste que représente une fresque du III^e siècle dans la chapelle des sacrements des Catacombes de Saint-Callixte. Le geste a une valeur symbolique forte : l'invocation de la puissance divine sur les oblats en vue de leur transsubstantiation.

Selon l'usage actuel, introduit en France au XIV^e siècle puis devenu universel avec saint Pie V, le geste d'imposition des mains sur les oblats accompagne la prière *Hanc igitur*. La prière *Hanc igitur* souligne le caractère expiatoire et impétratoire du sacrifice eucharistique. **Dans l'Ancien Testament, selon les règles de la loi mosaïque, l'imposition des mains sacerdotales sur une victime immolée à Dieu indiquait la transmission symbolique du péché et de sa peine relative sur la victime, celle-ci devenant alors, à la place de l'offrant, victime d'expiation. A la Messe, le Christ, qui va se sacrifier pour nous et à notre place, serait ainsi désigné par le geste liturgique comme étant notre victime.**

d- les inclinations

Ainsi qu'en témoigne l'OR1, le célébrant ne s'associait à l'inclination de toute l'assemblée que pour le chant du *Sanctus*. Alors, se redressant, il entraînait seul dans le canon. Ensuite, tandis que tous demeuraient inclinés, « il s'inclinait de nouveau après la consécration, en commençant à réciter l'humble requête à Dieu qu'il daigne agréer le sacrifice ; il le faisait soit à *Supra quae*, soit au moins, comme aujourd'hui, à *Supplices*.

Une analogie de texte dans la demande d'acceptation divine par laquelle débute le *Te igitur* a dû, par la suite, faire introduire une première inclination aux mots : « *rogamus ac petimus, uti accepta habeas...haec dona* ». Alors que cette coutume se constate dès le XIII^e siècle, le geste préalable d'étendre, d'élever et de joindre les mains et en général aussi le baiser à l'autel qui termine l'inclination sont encore inconnus à la même époque.

Signalons aussi l'inclination de tête à la fin du memento des morts, aux paroles « *Per eundem Christum...* ». Ce rite inusuel, en contraste avec l'usage de ne s'incliner qu'au nom de Jésus, a sans doute une origine symbolique :

expression allégorique de l'*inclinatio Capitis* du Sauveur lorsqu'il mourut sur la croix (Jn 19, 30).

e- les baisers à l'autel

Les divers baisers à l'autel effectués durant le canon signifient tous l'intime adhésion au Christ dont l'autel est le symbole. Le baiser exprime le désir de recevoir du Christ cette grâce de bénédiction à laquelle font allusion les formules qui accompagnent généralement ce baiser, et qu'il entend transmettre aux personnes et aux choses.

Le baiser à l'autel lors du *Supplices* est particulièrement riche de signification, à un moment où l'autel de la terre est siège du Corps et du Sang de Celui qui trône dans les deux. **Il y a là l'affirmation aimante de l'identité entre le sacrifice de l'Église offert ici-bas et l'Hostie céleste dont la vertu demeure pour l'éternité.**

f- les signes de croix

La récitation du canon est ponctuée par un certain nombre de signes de croix que le prêtre trace sur les oblats. Le signe de croix est en effet l'un des éléments les plus importants, et sans doute l'un des plus anciens, de l'action eucharistique : saint Augustin y fait allusion dans un sermon.

On ne saurait dire combien de signes de croix furent accomplis à l'origine ; on sait seulement que les prêtres des Gaules eurent vite tendance à les multiplier.

Le sacramentaire gelasien ancien (VII-VIIIème siècle) indique quatre signes de croix au *Te igitur* : « *bene+dicas, haec + dona, haec + munera, haec + sancta sacrificia...* ».

Le même gelasien ancien ainsi que la plupart des sacramentaires les plus anciens, comme celui de Gellone, mentionnent trois signes de croix à « *sancti+ficas, vivi+ficas, Bene+dicis...* ».

Un peu plus tard (VIIIe-IXe siècles), on trouve dans la plupart des manuscrits l'indication de signes de croix au *Quam oblationem*, à la parole « *benedixit* » avant la consécration et durant la prière *Unde et memores*.

Celui accompli par le célébrant sur lui-même aux paroles « *omni benedictione coelesti...* » n'apparaît que dans les manuscrits du XIIe siècle.

Les rites accompagnant la doxologie *Per ipsum* sont le résultat d'une transformation du rite primitif. Lorsque prévaudra l'usage gallican de placer l'hostie et le calice non plus l'un à côté de l'autre, mais l'un derrière l'autre, les deux signes de croix seront tracés entre le calice et le célébrant. Les sacramentaires de la fin du Xe siècle mentionnent souvent trois autres signes de croix, accompagnant chacun les trois autres membres de la doxologie : « *per+ipsum, cum+ipso et in+ipso* ».

Les signes de croix indiquent clairement l'identité du sacrifice de la messe avec celui du calvaire : « Le prêtre, dit saint Thomas d'Aquin, dans la célébration de la messe, pratique les signes de croix pour évoquer la passion du Christ. La consécration de ce sacrement, et l'acceptation du sacrifice, et le fruit de celui-ci ont pour origine la vertu du Christ. Et c'est pourquoi, chaque fois que l'on fait mention d'une de ces choses, le prêtre pratique le signe de la croix ».

L'idée de bénédiction se rattache aux signes de croix tracés sur les oblats avant la consécration (aux prières *Te igitur, Hanc oblationem*, au *benedixit* avant les paroles consécatoires).

Mais les signes de croix ont aussi une valeur commémorative : « Après la consécration, le prêtre ne pratique pas le signe de la croix pour bénir et pour consacrer, mais seulement pour commémorer la vertu de la croix et la manière dont le Christ a subi sa passion ».

Les signes de croix servent encore à mettre en valeur certaines paroles sacrées, et par là à indiquer et désigner la Victime sainte : « *hostiam+puram, hostiam+sanctam, hostiam+immaculatam, panem+sanctum vitae aeternae, et calicem+salutis perpetuae* ».

Le geste de désignation par la croix de la Victime sainte manifeste l'idée d'oblation sacrificielle, le lien profond entre le sacrifice de l'Eglise et le sacrifice du Christ sur la croix : « Les signes de croix indicatifs expriment donc simplement notre humble désir d'offrir à Dieu les dons posés sur l'autel ; en ce sens ils vont de pair avec l'imposition des mains sur les oblats, l'inclination

qui accompagne la demande d'acceptation et l'élévation du calice et de l'hostie jointe à la doxologie finale » (Jungman).

On connut d'abord plusieurs manières de tracer les signes de croix du *Per ipsum*. Celle qui prévalut est riche d'une interprétation christologique et trinitaire qui adhère au texte de la doxologie. Autrefois, on élevait les oblates en proférant toute la doxologie. Ce que le prêtre exprime aujourd'hui par les signes de croix, il l'exprimait alors par l'élévation, marquant ainsi, en disant *per ipsum*, que c'était le même Jésus-Christ qui était sur l'autel et qu'il prenait entre ses mains. Mais, pour mieux exprimer que c'est le même Jésus-Christ qui a été immolé sur la croix, le prêtre a fait avec l'hostie, qu'il tenait à la main, un signe de croix aux mots, *per ipsum, cum ipso et in ipso* : ce qui n'a pu se faire qu'en laissant le calice sur l'autel. Ainsi on n'a plus pensé à l'élever qu'après tous mots auxquels on joint les signes de croix.

D'autre part, quand on nomme Dieu le Père et le Saint-Esprit, qui ne sont pas unis personnellement au corps et au sang précieux, on ne fait pas le signe de croix dans le calice, mais en dehors, parce qu'il suffit d'exprimer que le sacrifice de la croix de Jésus-Christ est tout ce que nous pouvons offrir de plus grand à l'honneur et à la gloire des divines personnes.

g- les génuflexions

A l'instar de l'Eglise orientale qui ne fait pas plier le genou devant les Espèces consacrées mais manifeste par l'inclination profonde la foi et l'adoration, dues à l'Eucharistie, l'Eglise latine a longtemps ignoré l'usage de la génuflexion. La liturgie romaine connaissait la prostration, la prière à genoux plus ou moins prolongée, mais elle n'avait pas encore admis pour le Saint-Sacrement ce qui n'était alors qu'un geste d'hommage envers l'autorité royale, l'évêque, l'abbé, voire envers des choses comme la croix et les reliques.

Pour exprimer l'adoration due au Seigneur présent dans l'Eucharistie, les actes d'hommage ont divergé, comme l'a souligné le Père Lebrun : « *L'Église a toujours prescrit cette adoration aux fidèles ; mais elle ne leur a pas toujours marqué en quelle posture du corps ils devaient la faire, parce que l'adoration consiste essentiellement dans l'intention de se soumettre à celui qu'on adore, comme à son souverain principe et à sa dernière fin* ».

Cependant, aussi profondes qu'aient été les marques d'adoration dans les temps les plus reculés - qu'on se réfère à la longue inclination du clergé et de l'assistance dans l'OR1, du *Sanctus* au *Pater* -, l'Église n'a eu de cesse au cours des siècles, spécialement lorsque Béranger de Tours eut nié la présence réelle et physique (fin XI^e siècle), de manifester son adoration par des signes encore plus expressifs et plus éclatants.

C'est dans ce contexte que naquit le rite de l'élévation et que se développèrent les gestes de vénération : ministres et chœur à genoux, baisers de l'hostie de la part du célébrant, introduction progressive du rite de la genuflexion etc. Toutefois, la première attestation formelle du rite de la genuflexion du prêtre devant l'Hostie après la consécration n'apparaît qu'en 1397 dans le *Secreta sacerdotum*, opuscule du théologien viennois Henri de Hesse. Ce n'est pourtant que dans les missels de la fin du XV^e siècle que la genuflexion est introduite et devient par là signe intangible de l'adoration eucharistique.

b- les élévations

JA. Jungmann et M. Righetti, entre autres, ont insisté sur la sensibilité liturgique et spirituelle du XI^e siècle afin de mieux expliquer la naissance du rite d'élévation en Occident. Selon ces auteurs, la disparition du rite général d'offrande de la matière du Sacrifice eucharistique, due à l'adoption du pain azyme, et la raréfaction de la communion eucharistique, ont contribué à fixer davantage l'attention et la dévotion des fidèles sur l'acte de la consécration.

D'autre part, l'hérésie de Béranger (+1088) a été l'occasion d'un approfondissement de la doctrine sur la transsubstantiation et, partant, d'un développement des gestes de vénération envers le Saint-Sacrement. Parmi ceux-ci, le rite d'élévation des saintes Espèces, né du désir de contempler des yeux du corps la sainte Hostie, tient certainement la première place.

Un usage propre à certaines liturgies orientales, telle la liturgie de saint Basile, pourrait être la première indication de ce geste. On trouve encore aujourd'hui un vestige de cette pratique dans la légère et brève élévation accompagnant les paroles « *accepit panem in sanctas ac venerabiles...* » et « *accipiens et hunc praeclarum calicem...* ». Ainsi, le rite d'élévation des saintes Espèces après la consécration est-il sans doute un développement de ce premier et simple geste alors accompli avant les paroles consécatoires.

C'est afin de pallier certains abus, tel le fait d'élever ce qui n'est encore que du pain ou de prononcer les paroles consécratoires sur l'Hostie déjà élevée, que l'évêque de Paris Odon de Sully (+1208) prescrivit de différer l'élévation après la consécration. En moins de cinquante ans, ce rite se répandit dans toutes les églises d'Occident et assumait une importance liturgique de premier plan. Pour sa part, le rite d'élévation du calice fut plutôt introduit en symétrie avec celui de l'Hostie : il ne devint d'usage commun que vers la moitié du XIV^e siècle et ne fut reçu à Rome qu'au XVI^e siècle.

Certes, le rite de l'élévation répond au fervent désir de contempler et adorer le Corps du Seigneur ; il acquiert pour ceux qui en sont témoins la valeur d'une participation au sacrement et à sa grâce propre. Mais nous croyons qu'il est encore chargé de cette même valeur oblatrice qui caractérisait sa première ébauche, savoir le geste d'élévation accompagnant les paroles « *accepit panem* » et « *accipiens calicem* ». Telle est l'opinion de Bossuet, dans son Explication de quelques difficultés sur les prières de la messe : « L'élévation de l'hostie est une marque de son oblation ».

Pour sa part, le rite dit de la « petite élévation », accompli lors de la doxologie *Per ipsum*, est chargé de la même valeur oblatrice. « Le prêtre, observe J.A. Jungmann, prend le calice et l'hostie et les tient soulevés. C'est ce que l'on appelle la 'petite élévation' ; petite, non qu'elle ait peu d'importance, ni qu'elle soit le résidu d'une plus grande, mais simplement parce qu'à la différence de sa cadette, la grande élévation, elle n'a plus pour but de montrer au peuple les oblats sacrés ; elle est le geste de les présenter à Dieu ». L'usage immémorial dans le rite romain est que cette doxologie finale n'est accompagnée d'aucun chant.

3) La structure du canon

L'analyse des anaphores les plus antiques (III^e - IV^e siècles) tant d'Orient (telles les anaphores d'Alexandrie, d'Antioche et d'Edesse) que d'Occident (celle attribuée à Hippolyte), permet de distinguer un plan commun :

- Le canon s'ouvre par un dialogue entre le célébrant et l'assemblée, suivi d'une sorte de prologue introduisant le thème de l'action de grâces (*Prefatio*). La considération des bienfaits de Dieu reçoit alors un développement plus ou moins long selon les diverses traditions liturgiques. Dans un rapport étroit avec ce qui a précédé, le regard se porte ensuite sur ce qui est le bienfait par excellence : la rédemption accomplie par le Christ, et consommée dans sa passion, sa mort et sa résurrection.

- C'est alors que le célébrant prononce généralement une formule d'épiclese, invocation de la vertu divine sur les offrandes afin que celles-ci soient transformées en le Corps et le Sang du Christ (*Quam oblationem*). Cette formule d'épiclese précède ou suit les paroles de l'institution eucharistique ; parfois, par exemple dans l'amphore égyptienne de Sérapion, il y a une épiclese avant et après la consécration.

- Une anamnèse, c'est-à-dire une commémoration explicite du Mystère du Christ en sa totalité (passion et résurrection), suit la consécration et sert de fondement et motif à l'oblation du sacrifice de la part de l'Église célébrante (*Unde et memores...*, et *Supra quae*).

- S'y ajoute ensuite une instante prière de demande par laquelle sont invoqués sur les offrants les fruits du sacrifice et de la communion eucharistique (*Supplices te rogamus*).

- Le canon s'achève par une ou plusieurs doxologies auxquelles l'assemblée proclame son assentiment (*Per quem haec omnia, Per ipsum, Amen*).

A côté de ces éléments communs à toutes les anaphores primitives, on trouve aussi en Orient, et ce dès la fin du III^e siècle, l'insertion du *Sanctus* avec un préambule relatif à la louange et adoration des chœurs angéliques.

Figurent en outre des prières recommandant à Dieu les offrandes, ainsi que des formules d'intercession pour les fidèles, vivants et défunts, et pour le clergé. Dans le canon romain, ces diverses prières correspondent au *Te igitur*, au *Communicantes*, au *Memento* des vivants et des morts, sans oublier la prière *Nobis quoque peccatoribus*.

Historique du Canon romain

La première rédaction du canon, qui remonte probablement au milieu du IV^e siècle, n'a peut-être regardé que la partie centrale du sacrifice, savoir celle qui va de *Quam oblationem* jusqu'à la prière *Supra quae*. C'est du moins le texte que, vers 390, livre le *De Sacramentis* de saint Ambroise.

Mais sans doute, à peu près à la même époque, dut-on le faire précéder, suite au chant du *Sanctus*, du *Te igitur*. A la prière pour les offrants fut vite associée, à l'instar de la liturgie d'Alexandrie, la commémoration d'une série de personnages en communion avec l'Église et que celle-ci, en raison de leur sainteté (apôtres, martyrs) ou de leurs fonctions (empereur, évêque), croyait opportun de rappeler distinctement devant Dieu et la communauté. Le célébrant se contentait d'introduire les diverses intentions par une formule générale, tandis que le diacre lisait à haute et intelligible voix les divers noms en question.

La révision et la rédaction définitive du canon durent être accomplies sur la fin du Ve siècle, probablement sous le pontificat de Gélase (492-496), et peut-être par ce pape lui-même. Pour ce qui regarde l'indéniable qualité stylistique et littéraire de cette prière, nous renvoyons à ce que dit Mohrmann (*Le Latin liturgique*, dans *L'Ordinaire de la Messe*, 37-39).

On doit à saint Grégoire l'incise « *diesque nostros in tua pace...* » du *Hanc igitur*. Pour leur part, les divers *Amen*, sauf celui par lequel s'achève tout le canon, furent ajoutés entre les Xe et XIII^e siècles. Enfin, saint Jean XXIII introduisit le nom de « saint Joseph » au *Communicantes*.

La tendance théologique et liturgique à mettre davantage en lumière l'acte consécatoire a sans doute guidé la rédaction définitive du texte. Ainsi, la consécration apparaît clairement comme étant le centre de toute la prière et de toute la célébration liturgique. Comme l'a écrit Bossuet : « Au fond, toutes ces prières ne sont autre chose qu'une explication de ce que les évangélistes et l'apôtre ont dit en six lignes : Jésus prit du pain en ses mains sacrées ; il rendit grâces dessus, il le bénit... L'Église a entendu qu'elle doit faire ce qu'il a fait ; elle prend du pain comme lui ; comme lui elle le bénit, et rend grâces dessus... comme lui elle montre le pain au Père éternel, et le lui offre pour en faire bientôt après son propre corps... [Elle entend] que le pain lui-même est béni, comme le marque expressément l'Évangile [Mt 26, 26]; que le calice est aussi béni, comme le marque saint Paul

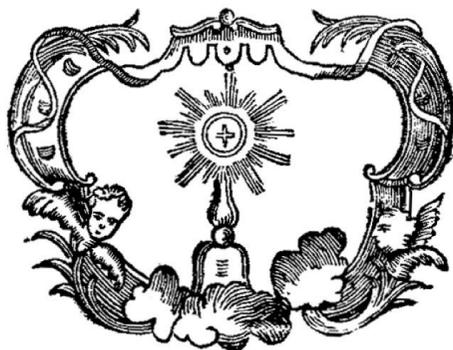
[1 Co 10, 16]; que la bénédiction affecte, pour ainsi parler, le pain et le vin; qu'ils en sont sanctifiés ; qu'ils en sont changés, puisqu'ils en sont faits le corps et le sang... »

Conclusion

En se fondant sur les paroles mêmes de l'institution, on voit que la célébration de l'Eucharistie contient deux actions principales :

- d'une part l'oblation sacrificielle, dont la consécration exprime tout le concept : « *Hoc est enim Corpus meum... Hic est enim Calix Sanguinis mei, novi et aeterni testamenti : mysterium fidei : qui pro vobis et pro multis effundetur in remissionem peccatorum* » : c'est ce qu'exprime le Canon.
- d'autre part la participation ou communion sacramentelle : « *Accipite, et manducate ex hoc omnes... accipite, et bibite ex eo omnes* » : c'est ce que vont exprimer les rites de Communion que nous étudierons dans notre prochain cours, et qui débutent avec le *Pater*.

NB : pour le commentaire détaillé des prières du Canon, ainsi que des considérations spirituelles qui en découlent, on pourra se reporter avec profit au livre de Mgr Chevrot : *Notre Messe*.



PRIERE A MARIE, REINE DE FRANCE

Ô Marie conçue sans pêché, notre bonne Mère,
qui avez voulu que nous vous invoquions sous le vocable, si consolant à nos
cœurs,
de Reine de France,
voyez prosternés à vos pieds vos sujets malheureux.

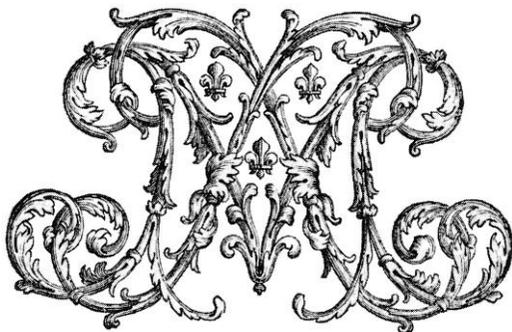
Ayez pitié de nous, soyez notre Avocate auprès de votre divin Fils, notre Roi
bien-aimé.

Nous savons que nous l'avons grandement offensé, outragé même, que nous
avons méprisé ses commandements, foulé aux pieds les saintes lois de
son Église :

mais nous savons aussi, ô notre Aimable Souveraine, que vous êtes toute-
puissante sur le Cœur de ce Roi d'Amour, qui ne demande Lui-même qu'à
pardonner.

Obtenez-nous donc cette paix individuelle et nationale tant désirée de
tous, pour la plus grande gloire de votre cher Fils.

Ainsi soit-il.





CARNET DE FAMILLE

Baptêmes

Sont devenus enfants de Dieu et de l'Eglise :

- ❖ Adèle Sirot, le dimanche 12 avril 2015, en l'église Saint-Léon, Paris XV.
- ❖ Camille Verny, le dimanche 14 juin 2015, en la collégiale Saint-Just.
- ❖ Etienne de Javel, le dimanche 21 juin 2015, en l'église Saint-Léon, Paris XV.

Publication des bans

Il y a promesse de mariage entre :

- ❖ Mademoiselle Mailys Levacher et Monsieur Norbert Delaplace, le samedi 18 juillet 2015, à Pouilly-en-Auxois.
- ❖ Mademoiselle Pauline Ascarino et Monsieur Rudy Tessier, le samedi 1^{er} août 2015.
- ❖ Mademoiselle Marguerite Chauvin et Monsieur Vincent Laissy, le samedi 8 août 2015.
- ❖ Mademoiselle Tiffany Joncour et Monsieur Maxime Gaucher, le samedi 5 septembre 2015.

Deuil

A l'heure où nous mettons sous presse, nous avons la douleur d'apprendre le décès de Monsieur l'abbé Denis Coiffet, le 3 juillet 2015, en la fête de saint Irénée de Lyon.

L'abbé Coiffet fut l'un des fondateurs de la Fraternité Saint-Pierre, ancien supérieur du district de France, et aumônier général de Notre-Dame de Chrétienté.

Monsieur l'abbé Coiffet était lyonnais et ancien des Scouts Saint-Louis.

Nous assurons sa chère famille, amie de notre communauté, ainsi que ses nombreux amis, de nos prières ferventes et de notre affection.

Nous remercions en outre les très nombreuses personnes qui nous ont exprimé leurs condoléances à l'occasion du rappel à Dieu de notre cher et regretté confrère.

Ses obsèques seront célébrées le mardi 7 juillet, à 10h00, en la cathédrale Saint-Louis de Versailles.

Une Messe solennelle de *Requiem* sera célébrée pour le repos de son âme, en la collégiale Saint-Just, à la rentrée.

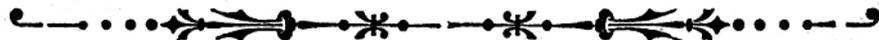


HORAIRES DES MESSES POUR L'ETE

Du dimanche 5 juillet au dimanche 30 août

- ❖ Du lundi au vendredi : Messe à 18h30 à la Maison Padre Pio (*donc plus de Messe à 9h00*).
- ❖ Le samedi : Messe à 11h00 à la Maison Padre Pio.
- ❖ Le dimanche et le 15 août : Messes à 8h30 et 10h00 en la collégiale Saint-Just (*donc **plus de Messe à 19h30** à la Maison Padre Pio*).

NB : pas d'Adoration les premiers vendredis de Juillet et Août.



PERMANENCES DES PRETRES – ETE 2015

Durant la période d'été vos prêtres sont occupés à divers apostolats ou activités : scoutisme, mariages, retraites, repos... En cas de besoin, **merci de contacter en priorité le prêtre de permanence.**

Du 6 juillet au 11 juillet : Abbé Lebel

Du 12 juillet au 17 juillet : Abbé de Giacconi

Le 18 juillet : Abbé Paris

Le 19 juillet : Abbés de Giacconi et Meissonnier

Du 20 au 25 juillet : Abbé Paris

Du 26 au 30 juillet : Abbé de Giacconi

Du 31 juillet au 2 août : Abbé Meissonnier

Du 3 au 14 août : Abbé Lebel

Du 15 au 23 août : Abbé Meissonnier

Du 24 au 26 août : Abbé de Giacconi

Du 27 au 31 août : Abbé Lebel

ASSOMPTION DE LA TRES-SAINTE-VIERGE-MARIE

- ❖ A 8h30 et 10h00 Messe à la collégiale Saint-Just.
- ❖ A 17h30, à la Maison Padre Pio, procession et renouvellement du vœu de Louis XIII.

Solennité de Saint Just et Messe de rentrée

Le dimanche 6 septembre à 10h00 en la collégiale Saint-Just. Un apéritif sera servi sur le parvis après la grand'messe.

ANNONCES PONCTUELLES

Session sur le mariage : 1^{ère} session - « Le mariage alliance »

Dimanche 12 et lundi 13 juillet. Inscriptions : Marc et Maryvonne PIERRE ;
mail : pierredouvres@gmail.com; Tél. : 04.74.35.04.92/06.03.28.96.82

Pèlerinage de rentrée à Ars avec le Séminaire Saint-Pierre

A l'occasion du 200^{ème} anniversaire de l'ordination sacerdotale de saint Jean-Marie Vianney, pèlerinage de Trévoux à Ars, organisé par le district de France de la FSSP, le dimanche 13 septembre 2015.

Pèlerinage pour les familles et les vocations avec la participation des séminaristes de Wigratzbad. Nous recherchons pour aider au bon fonctionnement du pèlerinage des personnes pour assurer le service d'ordre et encadrer les chapitres. **Nous recherchons en outre des personnes pour assurer avec leur véhicule un service de navettes entre Ars et Trévoux le matin, avant l'envoi du pèlerinage.** *Tracts sur les tables de presse.*

Pèlerinage de la Joyeuse Garde à Ars

Samedi 26 septembre, onzième pèlerinage de la *Joyeuse Garde* entre Fourvière et Ars. Ce pèlerinage sera offert pour le soutien des chrétiens d'Orient persécutés. Départ à 7h00 de la Basilique de Fourvière. Messe finale à 18h00 dans la crypte de l'église d'Ars.

ANNONCES PARTICULIERES

Vente d'une maison

Maison de village sans vis à vis de 250m2 avec cours et jardin ; 9 pièces plus cuisine ; belle réhabilitation d'architecte organisée avec des espaces familiaux et professionnels. Remise de 70m2 sur la rue. Disponible rapidement, mise à prix 640000€. Tel 06 07 54 22 51.

Archives de la Maison Padre Pio

Nous recherchons, pour les archives de la Maison Padre Pio, les bulletins de la Fraternité Saint-Pierre édités jusqu'à la création du *Communicantes*, bulletin qui a du commencer dans les années 88-89. Si vous possédez ces bulletins, merci de contacter l'Abbé Brice Meissonnier.

QUELQUES BONNES LECTURES D'ETE

- Cardinal Robert Sarah, *Dieu ou rien*, Fayard, 21,90 €.
- Cardinal Philippe Barbarin, *Dieu est-il périmé ?*, La Martinière, 20€.
- Mgr Louis Sako, patriarche des chaldéens d'Irak, *Ne nous oubliez pas !*, Bayard 2015, 16,90€.
- Anne Bernet, *Père Jérôme*, Cerf, 2015, 29€.
- Amédée Bruno, *Mariam la sainte petite arabe, sœur Marie de Jésus crucifié*, Salvator, 14€.
- P. Wilfrid Stinissen ocd, *L'abandon*, Editions du Carmel, 2012, 9€.
- Révérend Père Paul Cocard csj, *La communion sur la langue, une pratique qui s'impose !*, DMM, 9,50€.
- Roberto de Mattei, *Apologie de la tradition*, Chiré, 17€.
- Et bien sûr... tous les *Communicantes* que vous n'avez pas pu lire cette année, FSSP-Lyon, 1€.

CHANTIER-RETRAITE PERE - FILS

encadré par un prêtre de la FSSP-Lyon

du Lundi 24 août au soir au samedi 29 août à midi
au Château de la Faye (Puy-de-Dôme) (à 1h30 de Lyon par l'A89)

La *Fayessociation*, association pour la restauration et la sauvegarde des vestiges du château de la Faye (XI^e siècle), propose cinq jours de travail et de recueillement pour pères et fils (à partir de 13/14 ans).

Le séjour est encadré spirituellement par un prêtre de la Fraternité Saint-Pierre de Lyon et, techniquement, par des professionnels du bâtiment spécialistes des Monuments Historiques.

Les participants seront accueillis dans un gîte à La Renaudie (63) près d'Olmet où se situent les vestiges du château de la Faye. La semaine sera consacrée à la préservation de la maçonnerie de l'ancien four à pain.

Messe, chapelet et courte instruction encadreront le temps de travail (environ de 9h00 à 17h00).

Les aspects logistiques sont assurés par François et Claire-Marie d'Orange, propriétaires des lieux.

NB : si le chantier doit se dérouler dans la simplicité et la bonne humeur, l'attention des parents est attirée sur le nécessaire et strict respect des règles de sécurité inhérentes à l'environnement du chantier (ruines).

Une participation aux frais (hébergement, nourriture, encadrement technique) de 150 € par duo père-fils est demandée.

Les familles pourront se joindre au repas de clôture du samedi midi

Les inscriptions peuvent se faire par téléphone, par mail, ou via la page « Contact » du site internet du château.

Contact

François et Claire-Marie d'Orange : 06.62.01.83.22 ; familledorange@bbox.fr

Renseignements complémentaires :

Site internet : <http://www.chateaudelafaye.fr>

<https://fr-fr.facebook.com/chateaudelafaye>

AIDER LA FRATERNITE SAINT-PIERRE

DONS REGULIERS PAR VIREMENT AUTOMATIQUE

La Fraternité Saint-Pierre vit exclusivement du produit des quêtes et des dons. Si vous souhaitez l'aider régulièrement, remplissez l'ordre de virement ci-dessous et transmettez-le, dûment rempli, à l'établissement bancaire tenant de votre compte. Si vous désirez recevoir un reçu fiscal ⁽¹⁾, n'oubliez pas de nous communiquer une copie du présent ordre. Merci d'avance de votre générosité.

(1) Soixante six pourcent - 66% - du montant de votre don est déductible de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Ainsi si vous faites aujourd'hui un don de 50 euros pour aider financièrement la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre vous pourrez bénéficier d'une réduction d'impôt de 33 euros. Le don ne vous aura réellement coûté que 17 euros.



AIDER LA FRATERNITE SAINT-PIERRE

ORDRE DE VIREMENT

Je, soussigné (nom, prénom)
titulaire du compte : vous demande de
bien vouloir virer, le de chaque mois, la somme de €

à compter du/...../..... (inclus) jusqu'à nouvel ordre ou jusqu'au/...../.....
(inclus).

sur le compte dont les coordonnées figurent ci-après :

Bénéficiaire : Fraternité Saint-Pierre - 1, ch. de petite Champagne 69340
Francheville

CL Lyon VICTOR-HUGO 30002 - Guichet : 01042 - COMPTE : 0000079277F

Clé RIB : 40

Date et signature :



**Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre
Maison saint Padre Pio**

1, chemin de petite Champagne
69340 Francheville

Tél : 04 72 16 96 05 - Fax : 04 72 16 11 69
www.communicantes.fr

Abbé Brice Meissonnier - Supérieur

Tél : 04 72 16 11 61 Mobile : 06 60 42 21 79 Courriel : abflorimond@free.fr

Abbé Jérôme Lebel

Tél : 04 72 16 11 62 Mobile : 06 16 94 54 14 Courriel : lebelabbe@aol.com

Abbé Benoît de Giacconi

Tél : 04 72 16 11 63 Mobile : 06 62 28 81 92 Courriel : abdgsp@hotmail.fr

Abbé Thibault Paris

Tél : 04 72 16 11 65 Mobile : 07 61 09 44 76 Courriel : abbeparis@gmail.com



HORAIRES DES MESSES A LYON

Dimanches et jours de précepte

Confessions pendant la Messe de 8h30, et de 9h30 jusqu'au sermon de la Grand'Messe

08h30 : **Messe basse en la Collégiale Saint-Just**
41 rue des Farges, 69005 Lyon.

10h00 : **Grand'Messe en la Collégiale Saint-Just**

19h30 : **Messe basse à la Maison Padre Pio**
Confessions pendant la Messe

En semaine

à la Maison Padre Pio

9h00 et 18h30 : du lundi au vendredi (*confessions de 18h00 à 18h25*)

11h00 : le samedi (*confessions de 10h30 à 10h55*)

OFFRANDES DE MESSES

Messe : **17€**, Neuvaine : **170€**, Trentain grégorien : **565€**